

## Communiqué de presse

Saint-Denis, le 21 janvier 2020

# Augmentation du nombre de cas de dengue à La Réunion

**26 cas de dengue ont été confirmés** du 6 au 12 janvier 2020. Avec des conditions météorologiques particulièrement propices au développement des moustiques, la circulation du virus se poursuit sur l'île. Des foyers actifs de dengue sont identifiés dans les communes de Saint-Louis, Saint-Paul, Saint-André, et Saint-Pierre. Le nombre de cas autochtones et les passages pour dengue dans les services d'urgences des hôpitaux sont en augmentation depuis début 2020, laissant présager un proche redémarrage de l'épidémie. En cette fin de vacances scolaires avec des déplacements sur l'île et hors département, la préfecture de La Réunion et l'ARS rappellent à la population l'importance de se protéger des piqûres de moustiques, notamment dans les zones où la dengue circule, et de continuer à se protéger, même malade.

## Situation épidémiologique au 21 janvier 2020

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

La circulation du virus de la dengue se poursuit à un niveau modéré et 11 communes de l'île sont concernées.

Le nombre de cas confirmés est en augmentation depuis début 2020. Après consolidation des données, au cours des deux premières semaines de l'année, 46 cas de dengue ont été confirmés, dont 26 cas du 6 au 12 janvier.

Des foyers actifs de dengue (regroupements de cas) sont situés à :

- Saint-Louis (Plateau Goyave, Cité des Cocos),
- Saint-Paul (La Plaine, Trou d'eau),
- Saint-André (Lotissement Satec),
- Saint-Pierre (Condé-concession).

Des cas sont également identifiés dans les communes de Sainte-Marie, Saint-Denis, Saint-Leu, Le Tampon, Saint-Joseph, Les Avirons et Petite Ile.

### DEPUIS LE DEBUT DE L'EPIDEMIE (2017)

- **24 994 cas autochtones confirmés**
- **738 hospitalisations**
- **Plus de 2 430 passages aux urgences**
- **20 décès, dont 12 directement liés à la dengue.**

## Fin de vacances et risque d'importation de cas d'arboviroses

En cette période de fin de vacances scolaires, l'importation de maladies transmises par les moustiques (dengue, chikungunya, zika) est possible lors d'un retour de pays où circulent ces virus. Cela peut entraîner l'installation de nouvelles chaînes de transmission sur le territoire.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



Les voyageurs en partance ou au retour de ces pays doivent donc observer les mesures de protection suivantes :

**Au cours du séjour dans une zone à risque :**

- Se protéger contre les piqûres de moustiques (utiliser des répulsifs, dormir sous moustiquaire, porter des vêtements longs et clairs),
- Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires et/ou musculaires, nausées...).

**Au retour à La Réunion :**

- Consulter un médecin en cas d'apparition des signes de la maladie dans les 7 jours suivants le retour,
- Continuer à se protéger des piqûres de moustiques dans les jours suivants le retour.

## Recommandations pour se protéger de la dengue

